



Motion des élus CGT CAPL catégories B et C 29 mars 2007

Les CAP locales sont amenées à se prononcer sur l'établissement des tableaux d'avancement pour la deuxième année.

Au vu des tableaux d'avancement 2006, cette sélection ouvre bien la porte à certaines dérives locales et aux inégalités de traitement entre les agents.

Dans un contexte salarial où l'avancement constitue actuellement la seule garantie de progression de revenus, il est inconcevable que les agents voient leur situation se dégrader davantage.

Les agents qui actuellement doivent faire face au quotidien à des conditions de travail déplorables, du fait des restructurations, des suppressions d'emplois, des applications mises en place qui n'apportent que contraintes et travail supplémentaire, ne comprennent pas que des quotas empêchent une réelle reconnaissance de leur activité.

De même, ils rejettent cette réforme de la notation qui malgré l'introduction de la « rotation sélective intelligente », rend inéquitables et aléatoires les conditions d'accès par tableau d'avancement au grade supérieur.

La C.G.T. revendique une autre réforme de la notation. Elle revendique une modification en profondeur de la grille indiciaire avec la suppression de grades qui n'ont aucune justification fonctionnelle.

Compte tenu de nos revendications et de notre désaccord sur l'établissement des tableaux d'avancement, les élus C.G.T, sans remettre en cause la qualité des agents proposés, ont décidé d'émettre un avis défavorable sur ce point porté à l'ordre du jour de la C.A.P.L.

Les élues C.G.T. de la catégorie B : Elisabeth JENSCH, France URGON, Laurence FAUCOMPRES, Laurence TANGHE, Françoise BELLOTEAU, Christine LIGNOUX.

Les élus C.G.T. de la catégorie C : Nathalie AZEVEDO, Fabrice MARCHENOIR, Anne-Marie BIDEAU, Sylvie HABAULT, Christine LALIAT, Dominique QUI, Michèle RENAUDIN.